

ARRETE MUNICIPAL
n° 2024 - 15
Réglementation de la circulation sur la route d'Ussy (VC 2E)
Travaux d'abattage des arbres menaçant de tomber sur la voie

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

VU la demande de Mr BOIS Bernard du 02/03/2024 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la route d'Ussy (VC 2E) durant les travaux d'abattage des arbres menaçant de tomber sur la voie afin d'assurer la sécurité des usagers de cette voie et des personnes effectuant les travaux d'abattage des arbres ;

CONSIDERANT que leur intervention pourrait provoquer, du fait de son emplacement, des perturbations dans la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1

Lundi 04 mars 2024, la circulation sera **INTERDITE** sur la route d'Ussy (VC 2E), durant les travaux d'abattage des arbres menaçant de tomber sur la voie.

Article 2

La signalisation nécessaire sera assurée par Mr BOIS Bernard, chargé des travaux.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Mr BOIS Bernard (SALES 74150)

SALES, le 04 mars 2024

Le Maire,

Yohann TRANCHANT



Copies :

- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr

